

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)
REVUE MENSUELLE

Publié par la Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co.), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Main 2347, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux États-Unis \$1.00, strictement payable à l'avance; France et l'Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTRÉAL, Can.**

Vol. III

MONTRÉAL, OCTOBRE 1902

No 10

PROTEGEONS-NOUS

Nos industries ont besoin d'être protégées par un tarif de douanes qui, tout au moins, permette au capital engagé dans les manufactures de rémunérer ceux qui confiants dans l'avenir industriel du pays et dans une politique fiscale bien comprise au point de vue des intérêts canadiens, n'ont pas hésité à dépenser de fortes sommes pour construire d'immenses usines et les outiller de machines dispendieuses.

Jusqu'en 1897, toutes les manufactures pouvaient espérer, en temps normal, payer des dividendes aux actionnaires qui avaient contribué de leur argent à les établir, à les équiper et à les développer. C'était déjà suffisant pour elles d'avoir à redouter les temps de crise qui reviennent plus ou moins périodiquement. Depuis 1897 elles ont à lutter encore contre le tarif préférentiel qui permet aux marchandises anglaises de pénétrer au Canada dans des conditions souvent désastreuses pour nos industries.

Au lieu de diminuer les droits sur certains produits de l'intrie que les producteurs étrangers jettent sur nos marchés quand ils ont une surproduction, il aurait plutôt fallu les élever. On peut voir ce qui se passe pour les lainages et les cotonnades, par exemple.

Ainsi, pour les lainages, un tableau dressé par l'Association des Manufacturiers Canadiens montre l'augmentation des importations depuis 1897, époque à laquelle le tarif a été remanié. Les chiffres sont éloquentes, les voici :

Importations en 1897...	\$6,295,057
" " 1898...	7,232,250
" " 1899...	8,656,790
" " 1900...	8,933,007

Nul doute que pendant les années 1901 et 1902 dont nous n'avons pas les chiffres sous les yeux, l'augmentation a dû s'accroître comme d'ailleurs l'ont fait les importations des marchandises en général.

Pour ce qui a trait aux cotons et cotonnades, on sait que les compagnies manufacturières ne sont pas dans un état florissant; il suffit de lire les remarques des directeurs aux assemblées générales annuelles de ces compagnies pour se convaincre qu'elles luttent avec difficulté contre les importations du dehors et que le tarif a besoin d'être relevé pour qu'elles puissent continuer à donner un travail et des salaires suffisants à leurs ouvriers.

S'il est nécessaire ou utile d'avoir un tarif préférentiel en faveur de la Grande-Bretagne que ce ne soit pas au détriment des manufacturiers canadiens; que les Américains—qui ont élevé contre nous une barrière infranchissable soient moins favorisés que les Anglais pour les articles que manufacturent les uns et les autres, personne ne s'y objectera.

Mais avant tout, il faut que les manufacturiers et les ouvriers canadiens puissent vivre.

Le remaniement du tarif pour certaines classes de marchandises s'impose. Un grand mouvement pour le relèvement des droits de douane se fait actuellement; nous nous y associons pleinement.

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS-DETAILLEURS DE NOUVEAUTÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

(Assemblée mensuelle, 10 oct. 1902)

Présidence de J. E. Patenaude. — Présents: A. Rouleau, J. O. Gareau, S. A. Larose, J. D. Couture, J. M. Marcotte, L. A. Picard, Armand Giroux, Jules Bourbonnière, Ernest Lamy, Alfred David, H. Constantin, S. Turgeon, etc., etc.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

Sur proposition de Ernest Lamy, appuyé par J.-O. Gareau, les messieurs suivants sont admis membres actifs de la société: J. W. Moreau, rue Ste-Catherine; S. L. Desaulniers, rue Notre-Dame; S. Turgeon, rue St-Laurent.

Le Trésorier soumet le rapport de l'excursion à St-Hyacinthe qui est trouvé des plus satisfaisant, et adopté à l'unanimité.

Le Président, secondé par J. D. Couture, profite de l'occasion pour féliciter M. J.-O. Gareau, le président de l'excursion pour la manière habile avec laquelle il a représenté la Société, laquelle, cette fois encore, a su s'affirmer; la réception des citoyens de St-Hyacinthe n'était ni plus ni moins que "royale". Son honneur le Maire, les juges, les magistrats, et tous les notables de St-Hyacinthe, s'étaient fait un devoir d'assister au banquet champêtre, où chacun s'est amusé à qui mieux mieux, et duquel il a remporté un bon souvenir.

Parmi les invités de Montréal, se trouvaient un certain nombre de marchands de gros, qui nous ont fait part de leurs impressions, et ont complimenté les marchands-détailliers sur la manière de savoir si bien s'amuser en famille.

L'augmentation des taux d'assurance a décidé un certain nombre de capitalistes à organiser de nouvelles compagnies. M. J.-O. Gareau, qui est le président de "La Foncière", donne quelques renseignements sur le fonctionnement de sa compagnie qui sont très goûtés.

M. L.-A. Picard, l'un de nos membres est à organiser une autre compagnie d'assurance à fonds social: "La Providence", appelée comme son nom l'indique à être une vraie providence pour ses actionnaires. M. Picard en explique le prospectus, et fait valoir par des arguments solides la nécessité d'existence de sa compagnie, laquelle étant en dehors des combinaisons actuelles, forcera, de concert avec ses soeurs,